



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COURRIER ARRIVE LE

24 AVR. 2023



Florian Prussak  
Directeur de la vie étudiante  
et de Campus  
58 rue du Taur  
CS 67096  
31070 – Toulouse cedex 7  
Tél. 05 61 12 54 32  
[dvec@crous-toulouse.fr](mailto:dvec@crous-toulouse.fr)  
[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

Toulouse, le jeudi 13 avril 2023

Madame Dominique Froment  
Directrice générale du  
Crous de Toulouse Occitanie

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Objet : Dossier Social Étudiant (DSE) – Demandes de bourse et logement - Campagne 2023 – 2024**

Madame, Monsieur,

Établissement public, le Crous accompagne les étudiants dans leurs parcours d'études supérieures.

Nous savons combien il est fondamental pour lutter contre l'autocensure que les élèves et étudiants aient connaissance des conditions matérielles dans lesquelles ils peuvent entamer puis poursuivre leurs études.

Sachant partager avec vos établissements l'ambition d'accompagner chaque élève et étudiant dans son parcours, j'ai le plaisir de vous adresser les documents permettant de les informer sur les différents dispositifs déployés pour accompagner leur entrée dans l'enseignement supérieur et, plus largement, leur parcours d'étude.

**La saisie du dossier social étudiant pour la prochaine année universitaire doit, comme à l'habitude désormais, être effectuées depuis la plateforme des services numériques dédiée aux étudiants [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr). Elle doit intervenir dès maintenant et jusqu'au 31 mai dans un calendrier articulé avec celui de Parcoursup.**

Les attributions de logement se feront quant à elles en 2 phases successives :

- La phase principale, à partir du 2 mai et jusqu'au 6 juillet : les vœux de logement
- La phase complémentaire, à partir du 11 juillet.

La demande de logement doit être précédée du dépôt d'un dossier social étudiant (DSE).

La période de saisie du dossier social étudiant a été ajustée cette année du fait de la réforme des bourses récemment annoncée par le Gouvernement. Je vous saurais gré de bien vouloir prendre cette dimension en compte pour inciter,

avec plus encore de volontarisme qu'à l'accoutumée, les étudiants et futurs étudiants à créer et compléter leur DSE au plus tôt, même en cas d'incertitude sur le parcours suivi en 2023/2024.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir contribuer à la meilleure diffusion des éléments d'information joints à ce courrier (affiches) :

- en version **papier** : affiches et flyers
- en version **numérique**, en portant largement et régulièrement à la connaissance des élèves, des étudiants et de leurs parents ce lien, à partir duquel ils pourront trouver le guide de l'étudiant et d'autres supports susceptibles de les accompagner dans leur démarche de demande de bourse ou de logement :

[www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant](http://www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant)

Enfin, je vous remercie de diffuser ses informations par le truchement des outils à votre disposition dans votre établissement :

- site internet de l'établissement,
- espace virtuel d'apprentissage (ENT)
- Pronote
- centre de document et d'information
- tout autre canal à votre disposition...

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration.

La Directrice générale  
du Crous de Toulouse-Occitanie.

  
La Directrice générale,

**Dominique Froment**